

Délibérations du 15.11.2019

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **15 novembre 2019, 9h30.**

Sous la présidence de Valérie HAAS, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19, 1 départ à 10h, 3 départs à 11h15, 1 départ à 11h45

Étaient présent.es :

**Valérie HAAS**, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Collège A** : BOEHM Isabelle, GARIBAY David, HAAS Valérie, MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane, TAPIERO Isabelle

**Collège B** : LEROY Tanguy, DUMONT Erica, LEJOT Jérôme, DE HOYOS José-Carlos, LHOMME Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

**Collège BIATSS** : MARCHIS-MOUREN Pascale, DANIERE Kim, FRENETTE Jérémy, RICHARD Stéphane

**Personnalité extérieure** : aucune.

**Usagers/ères** : MARGAIN Lucas

**Représenté.es** : BEGUIN Pascal, ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile

**Invité.es** : DURAND Floriane, Valérie DESPRAT, Anne-Marie BOBILLON, Lamine MAHMOUDI, Samuel BAUDRY, Manda GREEN, Clotilde CASTAGNE-VEZIES, Alexandre QUIQUEREZ, Cécile BAUDOT, Florence FEUTRIE, Marylène POSSAMAI.

**Invitées permanentes** : MANDON Claire, LOBRY Cathy

<b>CAPACITES D'ACCUEIL Licences 1/DUT 1 - 2020-2021</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Refus de vote</b>
<p><b>07.01/</b> CAPACITES D'ACCUEIL Licences 1 - 2020-2021</p> <p>L'Institut de Psychologie souhaite limiter les capacités d'accueil en L1 car un grand nombre d'étudiant.es de L3 ne peut accéder aux études de Master, en raison du nombre de places insuffisant à ce niveau.</p> <p>L'Université Lyon 1 a d'autre part pris contact avec Lyon 2 en septembre 2019 pour renforcer la coopération des deux établissements, dans le cadre de la réforme des études de Santé.</p> <p>En effet, l'Institut de Psychologie accueille déjà en L2 les étudiant.es de PACES (Première année commune aux études de santé) dit.es « reçu.es-collé.es » (ayant validé la première année des études de santé sans faire partie du numerus clausus du concours). Les deux établissements souhaitent bientôt autoriser l'inscription de leurs étudiant.es dans une unité d'enseignement mineure du partenaire.</p>				

<p>L'équipe présidentielle de Lyon 2 a ainsi engagé des discussions avec la Directrice de l'Institut et le Responsable du Portail Psychologie et Sciences Cognitives, pour en faire le premier portail à intégrer ces parcours de santé. Les enseignant.es devront donc élaborer des projets pédagogiques pertinents pour ces étudiant.es de santé.</p> <p>Le délai de mise en œuvre de cette réforme, fixé à la rentrée 2020, semble proche, d'autant que le décret Etudes de Santé n'a pas encore été diffusé, ni le Rectorat consulté ; sans parler des aménagements de la L1 déjà programmés.</p> <p>Il semble donc nécessaire de diminuer les capacités d'accueil de l'Institut de Psychologie en L1, afin d'accueillir tou.tes les candidat.es dans les meilleures conditions.</p> <p>L'objectif actuel est de former un groupe de 35 étudiant.es pour la rentrée 2020. Il faudra alors prévoir deux entrées dans Parcoursup, par exemple : « Portail Psychologie et Sciences Cognitives » et « Portail Psychologie, Sciences Cognitives et Santé ».</p> <p>Les effectifs de la première année de Licence de l'Institut de Psychologie seront donc réduits de 75 étudiant.es dès 2020-2021.</p> <p>Les places ainsi libérées pourront être repositionnées vers trois portails en tension à la rentrée 2019-2020, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langage et Communication (LESLA) ;</li> <li>- Economie, Gestion et Droit (SEG)</li> <li>- et Langues (LANGUES), qui souhaite également instaurer une année préparatoire de chinois, en 2020, à l'intention des bachelier.es qui n'ont pas étudié cette langue au lycée.</li> </ul> <p>25 places supplémentaires seront ouvertes pour chacun de ces portails.</p> <p>La capacité d'accueil générale de Lyon 2 en L1 reste stable (en légère hausse, avec 40 places supplémentaires accordées à la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié.)</p> <p><b>En séance sont approuvées</b> les capacités d'accueil des Licences 1 et DUT 1 par mention pour la rentrée 2020-2021 et la nouvelle répartition des 75 places libérées par l'Institut de Psychologie.</p> <p>Cette capacité est envisagée hors convention, CPGE etc.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Votes 07.01 – <b>Avis Favorable</b></p>	<p><b>Pour</b> <b>Unanimité</b></p>	<p><b>Contre</b> <b>0</b></p>	<p><b>Abst</b> <b>0</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>Vote</b> <b>0</b></p>
<p><b>PARCOURSUP 2020-2021</b></p>	<p><b>Pour</b></p>	<p><b>Contre</b></p>	<p><b>Abst</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>vote</b></p>
<p><b>08.01/ PARCOURSUP 2020-2021</b> : attendus spécifiques et éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux.</p> <p>Tou.tes les responsables de portails ont été invité.es à relire la fiche de liaison représentant leur domaine de connaissances dans Parcoursup et à confirmer ou ajuster son contenu. Seules quelques phrases ont été modifiées.</p> <p>Les attendus locaux des 14 portails Licence 1 de l'Université Lumière Lyon 2 (spécifiques selon chaque portail) sont approuvés en séance.</p>				

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Portail 1/ Psychologie et Sciences Cognitives</li> <li>✓ Portail 2/ Education, socialisation et langage</li> <li>✓ Portail 3/ Art</li> <li>✓ Portail 4/ Géographie-Aménagement et Histoire</li> <li>✓ Portail 5/ Langages et communication</li> <li>✓ Portail 6/ Droit</li> <li>✓ Portail 7/ Economie, gestion et droit</li> <li>✓ Portail 8/ Humanités</li> <li>✓ Portail 9/ Sciences sociales</li> <li>✓ Portail 10/ Médias, Cultures et sociétés</li> <li>✓ Portail 11/ Lettres, langues et sciences du langage</li> <li>✓ Portail 12/ Langues</li> <li>✓ Portail 13/ Institutions et société</li> <li>✓ Portail 14/ Mathématiques et informatique appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)</li> </ul>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Votes 08.01 – <b>Avis Favorable</b>	<b>Pour 15</b>	<b>Contre 1</b>	<b>Abst 0</b>	<b>Refus de vote 0</b>
<b>CAPACITES D'ACCUEIL Masters 1 - 2020-2021</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Refus de vote</b>
<b>09.01/ CAPACITES D'ACCUEIL Masters 1 - 2020-2021</b>  Ces capacités d'accueil ont été votées en conseils de composantes. Les prévisions 2019-2020 ont semblé beaucoup trop larges pour certaines disciplines. Dans d'autres cas, elles doivent être revues à la hausse, même si cela diminue le nombre de candidat.es acceptés par saisine. Il faut noter que ces capacités d'accueil restent indicatives et qu'il est possible de les dépasser selon le nombre de dossiers reçus. <b>En séance sont approuvées</b> les capacités d'accueil en M1 par mention pour la rentrée 2020-2021.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 09.01– <b>Avis Favorable</b>	<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abst 0</b>	<b>Refus de Vote 0</b>
<b>DU MANAGEMENT (Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié)</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Refus de vote</b>
<b>10.01- DU Management (Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié)</b>  Le DU agrège de façon originale une double proposition pédagogique, l'une issue de l'offre de formation de la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la GRH de la région Auvergne-Rhône-Alpes (PFRH-ARA), l'autre portée par la faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'université Lumière Lyon 2, notamment à travers le parcours « Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics » du master Administration Publique. Ce diplôme permet de valider une formation de niveau Master 1 et donne accès au Master 2.				

<p>La formation vise le développement des compétences managériales des agent.es engagé.es dans une première expérience d'encadrement ou souhaitant renforcer leur qualification dans ce domaine. Il s'agira souvent de partenaires de la fonction publique.</p> <p>Le tarif de 400 € par apprenant.e, financé.e ou individuel.le, permet de financer en plus des contenus pédagogiques les charges de travail administratif.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 10.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<p><b>Pour</b> <b>Unanimité</b></p>	<p><b>Contre</b> <b>0</b></p>	<p><b>Abst</b> <b>0</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>Vote</b> <b>0</b></p>
<p><b>FORMATION CONTINUE : TARIFS</b></p>	<p><b>Pour</b></p>	<p><b>Contre</b></p>	<p><b>Abst</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>vote</b></p>
<p><b>11.01- Formation Continue : tarifs des nouvelles formations en inter 2019-2020 (ICOM)</b></p> <p>Les formations courtes de l'ICOM s'organisent sur une durée de 3 à 4 jours. Elles sont consacrées à l'Informatique et aux Sciences des données.</p> <p>La combinaison de plusieurs modules pourra faire l'objet à long terme de l'obtention d'un DU.</p> <p>Trois groupes tarifaires sont définis, selon la technicité du module choisi, en concertation avec les enseignant.es-chercheur.euses de l'ICOM.</p> <p>Il s'agit de coûts horaires, destinés à un public d'apprenant.es salarié.es qui veulent améliorer leurs compétences.</p> <p>Les premières promotions d'étudiant.es permettent de tester ces nouvelles formations.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 11.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<p><b>Pour</b> <b>Unanimité</b></p>	<p><b>Contre</b> <b>0</b></p>	<p><b>Abst</b> <b>0</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>vote</b> <b>0</b></p>
<p><b>CONVENTIONS</b></p>	<p><b>Pour</b></p>	<p><b>Contre</b></p>	<p><b>Abst</b></p>	<p><b>Refus de</b> <b>vote</b></p>
<p><b>12.01/ DROIT J-VD</b> : Avenant à la convention de partenariat entre le Rectorat, l'Université Lyon 2 et le lycée Juliette Récamier concernant l'obtention de la licence en Droit pour les élèves CPGE option D1 inscrit.es au lycée Juliette Récamier (CF DROIT J-VD du 03/09/2019) / <b>Rectorat de Lyon, Lycée Juliette Récamier</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Cet avenant se rattache à la convention tripartite concernant la poursuite d'études en Université par les élèves CPGE.</p> <p>Il vient actualiser spécifiquement le règlement pédagogique et l'annexe spécifique aux élèves CPGE D1 qui suivent certains cours à Lyon 2 afin d'obtenir en parallèle une licence en Droit.</p> <p>Est ici actualisée la maquette spécifique de 1ère année de Licence en Droit, suite à la mise en œuvre du projet « Nouveaux cursus à l'université » par l'UFR Droit.</p>				

<p><u>Validité</u> : 2019-2020 – fin de contrat</p>				
<p><b>12.02/ DROIT J-VD</b> : Avenant entre l'Université Lyon 2 et l'Institut Catholique de Lyon relatif à l'obtention de la licence en droit pour les étudiant.es de l'ICLY (CF DROIT J-VD du 03/09/2019) / <b>ICLY</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : 3 modifications par rapport à l'avenant antérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la maquette spécifique</li> <li>- Nouvelle appellation de l'UFR Droit</li> <li>- Durée du contrat d'accréditation prolongée</li> </ul> <p><u>Validité</u> : 2019-2020 – fin de contrat</p>				
<p><b>12.03/ UFR LESLA</b> : Convention de coopération concernant l'accueil des étudiant.es du Master 2 Cinéma et Audiovisuel (CF UFR LESLA 05/11/2019) / <b>Ville de Villeurbanne</b></p> <p>*Création</p> <p><u>Objet</u> : Atelier de réalisation à destination des étudiant.es du M2, dans le cadre du TD « approches du documentaire contemporain ». Animé par un cinéaste dans le cadre de sa venue à Villeurbanne pour l'évènement « Ici ou là, le visage est paysage ».</p> <p>Plusieurs sessions organisées en novembre.</p> <p><u>Validité</u> : Du 15 au 20 novembre 2019</p>				
<p><b>12.04/ UFR LESLA</b> : Convention de partenariat concernant les étudiant.es du Master 1 sur le Genre, parcours Genre, Littératures, Cultures (CF UFR LESLA 05/11/2019)/ <b>Association Ecrans Mixtes</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Dans le cadre du festival de cinéma queer organisé par l'association, un travail de rédaction d'articles sera réalisé par les étudiant.es du Master, dans le cadre de l'EP « Projet collectif » et sous la responsabilité de référent.es de l'association ainsi que d'un.e référent.e pédagogique pour le compte de l'université. Ces articles seront publiés au sein du journal du festival.</p> <p>L'évaluation pédagogique du TD relève exclusivement de l'université</p> <p>Aucune facturation entre les parties.</p> <p><u>Validité</u> : 2019-2020</p>				

<p><b>12.05/ UFR LESLA</b> : Convention de coopération pédagogique concernant les élèves du CEFEDem inscrit.es en DE professeur de musique et l'obtention de la licence de musicologie (CF UFR LESLA 05/11/2019)/ <b>Céfedem</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Renouvellement de l'accord précédent, avec la prise en compte de l'homologation du diplôme de DE au grade de licence (180 ects attribués).</p> <p>Elèves de 2<sup>ème</sup> année : Possibilité de suivre des cours de Licence de musicologie en auditeurs.trices libres (sans validation), frais d'inscription gratuit.</p> <p>Elèves de 3<sup>ème</sup> année : Inscription et paiement des droits, suivi et validation d'1 enseignement / semestre permettant l'obtention de la L3 de musicologie sous condition.</p> <p><u>Validité</u> : 2019-fin de contrat</p>				
<p><b>12.06/ Institut de Psycho</b> : Convention de partenariat concernant le DIU Consultant.e en organisation : Management Psychologique des Organisations » (CF Institut de Psycho 05/11/2019) / <b>Université Grenoble Alpes (UGA)</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Renouvellement de la convention signée en 19/07/2017 avec prise en compte des modifications suivantes : Plus de partage dans les responsabilités suite au nouveau règlement des études, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La délivrance conjointe du diplôme</li> <li>- La constitution d'un jury mixte</li> <li>- Pour les étudiant.es, la possibilité sur le long terme de s'inscrire soit à Lyon 2 soit à l'UGA (intention qui n'a pu être mise en œuvre cette année)</li> <li>- Pertes et bénéfices réparties entre les partenaires au prorata des modules assurés (dont la répartition n'a pas changé : 2 côté Lyon 2 / 6 côté UGA)</li> </ul> <p><u>Validité</u> : 2018-2019</p>				
<p><b>12.07/ UFR SEG</b> : Convention concernant l'accueil et l'intervention d'un.e Professionnel.le dans le cadre d'un enseignement du parcours MCA (CF UFR SEG 07/11/2019) / <b>CRR de Lyon</b></p> <p>*Renouvellement</p>				

<p><u>Objet</u> : Accueil des étudiant.es du Master MCA lors d'une intervention à destination des élèves du Département musiques actuelles du CRR le 10/12/19</p> <p>Et réciproquement : Accueil des élèves du CRR à Lyon 2 lors d'une intervention à destination des étudiant.es en Master « Management de l'Innovation » parcours « Management de Carrières d'Artistes » le 13/01/2020</p> <p>Chaque intervenant.e est pris.e en charge par l'établissement qui l'a programmé.</p> <p><u>Validité</u> : 2019-2020</p>				
<p><b>12.08/ UFR SEG</b> : Avenant à la convention de coopération permettant la prolongation de l'accord (CF UFR SEG 07/11/2019)/ <b>AUF-ESFAM</b></p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Cet avenant vise à prolonger d'un an l'accord signé en novembre 2017.</p> <p>L'ESFAM (anciennement IFAG) propose en formation délocalisée le M2 ESS (le M2 MCA n'est plus concerné par cet accord)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation des maquettes et de la commission pédagogique.</li> </ul> <p><u>Validité</u> : 2019-2020</p>				
<p><b>12.09/ UFR GEOGRAPHIE-AMENAGEMENT et HISTOIRE</b> : Convention de partenariat concernant les étudiant.es de la LP Guide-Conférencier.e (CF UFR GEOGRAPHIE-AMENAGEMENT et HISTOIRE 24/10/2019)/ <b>Lycée Blaise Pascal (Charbonnières-les-BAins)</b></p> <p>*Création</p> <p><u>Objet</u> : Dans le cadre de mobilités individuelles lycéennes, le lycée Blaise Pascal va accueillir des lycéen.nes canadien.nes durant l'année scolaire. Les étudiant.es de la LP GC pourront leur proposer ultérieurement des visites-guidées en anglais et adaptées à ce public (modalités à définir dans un avenant)</p> <p><u>Validité</u> : 2019-2020 – fin de contrat</p>				
<p><b>12.10/ UFR LANGUES</b> : Convention de collaboration concernant la mise en œuvre du projet Innovalangues : usage du Système d'Evaluation en langues à Visée Formative (technologies dans le domaine du e-learning mis à Disposition par le partenaire dans le cadre du projet Innovalangues) - (CF UFR LANGUES 18/11/2019)/ <b>Université Grenoble Alpes</b></p>				

<p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Rappel du projet Innovalangues porté par l'UGA : l'objectif est d'amener au B2 le niveau des étudiant.es en langues grâce à la mise à disposition de technologies innovantes dans le domaine du e-learning. Lyon 2 s'est engagé à mettre à disposition en 2016/2017 le logiciel SELF auprès d'étudiant.es et d'enseignant.es désigné.es, dans un contexte d'expérimentation.</p> <p>Cette convention prévoit les conditions d'utilisation de la plateforme SELF jusqu'à la fin 2019. En contrepartie, un retour d'expérience sera réalisé par Lyon 2 Au-delà, la mise à disposition des services SELF devra faire l'objet d'un nouveau type de contrat.</p> <p><u>Validité</u> : septembre à décembre 2019</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote point 12.01 à point 12.05 – <b>Avis Favorable</b></p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 0</p>	<p>Refus de vote 0</p>
<p><b>COMMISSION FSDIE du 12 novembre 2019</b></p>	<p>Pour Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>Refus de vote</p>
<p><b>13.01/ Commission FSDIE du 12 novembre 2019</b></p> <p>Le tableau récapitulatif de la FSDIE du 12 novembre 2019 présente 10 projets, auxquels sera allouée une somme totale de 9 708 €.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 13.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 0</p>	<p>Refus de vote 0</p>

Fait à Lyon, le 21 novembre 2019

**Valérie HAAS**

Vice-Présidente

Chargée de la formation et de la vie étudiante

